

*La délégation départementale du Cantal*  
13 place de la Paix - BP 10515 - 15005 Aurillac Cedex

Affaire suivie par :  
Laetitia Trélon  
Pôle Prévention et Gestion des Risques Sanitaires  
laetitia.trelon@ars.sante.fr  
04 81 10 63 11

Aurillac, le 18 juillet 2018

Direction Départementale des Territoires  
Service Police de l'Eau  
22 rue du 139ème R.I.  
BP 10414  
15004 AURILLAC Cedex

Objet : autorisation environnementale – exploitation de forages sur  
la commune de Vebret

Par courrier en date du 2 juillet 2018, vous sollicitez mon avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par le Syndicat des eaux du canton de Bort-les-Orgues concernant l'exploitation des forages situés sur la commune de Vebret.

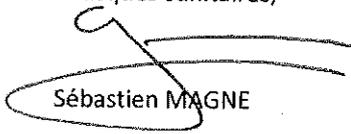
Ces forages sont destinés à alimenter en eau potable les abonnés du syndicat des eaux du canton de Bort-les-Orgues ainsi qu'une partie des abonnés de la ville de Bort-les-Orgues en remplacement de la prise d'eau de surface du Lys.

Une procédure d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique est également en cours afin d'autoriser la production, la distribution et l'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine ainsi que la définition des périmètres de protection autour des forages. Un hydrogéologue agréé a émis un avis favorable à la protection des trois forages.

Compte-tenu que ces forages sont indispensables au syndicat des eaux, j'émet un avis favorable à ce dossier de demande d'autorisation environnementale et à la poursuite de la procédure.

Le Pôle Prévention et Gestion des Risques Sanitaires reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Le Responsable du Pôle Prévention et Gestion  
des Risques Sanitaires,

  
Sébastien MAGNE